



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

LE LUNDI 8 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le lundi 8 avril 2019 à 19 h 30. La séance est présidée par son honneur la mairesse Madame Céline Geoffroy. Sont également présents Madame la conseillère Mélanie Laplante et Messieurs les conseillers Gaétan Desmarais, Michel Picard et Pierre Venne.

Mesdames les conseillères Claire Sarrazin et Marthe Blanchette, ayant motivé leur absence.

La secrétaire-trésorière, Madame Marie-Claude Parent, est aussi présente.

-
- 01- Ouverture de l'assemblée;
 - 02- Adoption de l'ordre du jour;
 - 03- Adoption du procès-verbal;
 - 3.1- Séance ordinaire du lundi 11 mars 2019;
 - 04- Approbation des comptes payables et payés;
 - 05- Correspondance;
 - 5.1- FADOQ - Demande additionnelle de prêt de local;
 - 06- Trésorerie;
 - 6.1- Rapport de l'état des finances au 5 avril 2019 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
 - 07- Rapport des comités;
 - 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire;
 - 09- Avis de motion et dépôt de projet de règlement;
 - 9.1- Projet de règlement numéro 02-2019 établissant les procédures et règles de fonctionnement à la bibliothèque municipale;
 - 10- Adoption de règlement;
 - 11- Affaires nouvelles et varia;
 - Administration :
 - 11.1- Gagnon, Cantin, Lachapelle – Autorisation pour signature d'acte de cession;
 - 11.2- Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – Services professionnels;
 - 11.3- Fermeture de l'Hôtel de ville durant la période des vacances de la construction;
 - 11.4- Ouverture des soumissions - Coupe de gazon des terrains – édifices municipaux;
 - 11.5- Fondation Espace Jeunesse Lanaudière – Souper bénéfice;
 - 11.6- PG Solutions – Ajout d'une licence supplémentaire Megagest;
 - Eau potable et égout :
 - 11.7- Nordikeau inc. – Paiement de facture n° FA-19-0645 : travaux supplémentaires à la station de pompage des eaux usées;
 - 11.8- Mandat à la firme Parallèle 54 – Capacité du poste de pompage à recevoir les débits supplémentaires;
 - Loisir :
 - 11.9- Autorisation des prévisions budgétaires pour l'activité de baseball parents/enfants;
 - 11.10- Autorisation des prévisions budgétaires pour la Journée nationale du sport et de l'activité physique;
 - 11.11- Camp de jour - Embauche du coordonnateur;
 - 11.12- Achat d'équipements de sports - Programme Kino Québec;
 - 12- Période de questions;
 - 13- Levée de l'assemblée.
-

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, Madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-112

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1- Séance ordinaire du lundi 11 mars 2019

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu leur procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2019-04-113

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver;

2019-04-114

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

D'approuver les comptes à payer au montant de **182 794,14 \$** et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

5.1- FADOQ – Demande additionnelle de prêt de local

ATTENDU la demande formulée par M. Paul Delisle du Club FADOQ de Notre-Dame-de-Lourdes, à l'effet d'obtenir la location de la grande salle de l'Hôtel de ville, soit le 18 ou le 25 avril (si disponible), pour y tenir une répétition supplémentaire de la pièce de théâtre qui aura lieu le 14 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-115

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte de prêter la grande salle municipale au Club de la FADOQ, à titre gratuit, le 18 avril prochain, de 19h à 21h30, pour la tenue de leur répétition.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

06- TRÉSORERIE

6.1- Rapport de l'état des finances au 5 avril 2019 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de l'état des finances au 5 avril 2019.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

07- RAPPORT DES COMITÉS

Le conseiller Monsieur Pierre Venne fait état du rapport périodique provenant de la Sûreté du Québec relativement aux interventions survenues sur le territoire, pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2018.

Le conseiller Monsieur Michel Picard mentionne à l'assemblée qu'une réunion du Comité Lourdes en fleurs s'est tenue la semaine dernière. Voici certaines dates retenues lors de cette rencontre :

Date limite pour l'inscription : 8 juillet 2019
Date du jugement : 21 juillet 2019
Date de remise de prix : 8 septembre 2019

Les formulaires d'inscription pour y participer seront transmis prochainement par la technicienne en loisirs. Une prochaine réunion du Comité Lourdes en fleurs se tiendra le 17 avril prochain.

Madame la Mairesse Céline Geoffroy rappelle que la soirée des bénévoles se tiendra ce jeudi 11 avril. Elle revient également sur l'activité de la Chasse aux cocos qui aura lieu le 22 avril prochain.

08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

9.1- AVIS DE MOTION - Projet de règlement numéro 02-2019 établissant les procédures et règles de fonctionnement à la bibliothèque municipale

2019-04-116

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, Madame Mélanie Laplante donne AVIS DE MOTION du Règlement numéro 02-2019 visant qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 02-2019 établissant les procédures et règles de fonctionnement à la bibliothèque municipale.



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

PRÉSENTATION ET DÉPÔT du règlement est fait à l'assemblée par Madame la Mairesse Céline Geoffroy qui explique les dispositions du règlement et les conséquences de son adoption.

10- **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

11- **AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

ADMINISTRATION :

11.1- **Gagnon, Cantin, Lachapelle – Signature d'acte de cession**

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a mandaté la firme Gagnon, Cantin, Lachapelle pour la préparation d'un acte de cession d'un terrain qui sera cédé pour fins de parc (référence résolution no **2019-02-64**);

ATTENDU QU'à la demande de la firme, il y a lieu de nommer les personnes qui agiront à titre de signataires dans l'acte de cession;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-117

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

De nommer Madame Marie-Claude Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Céline Geoffroy, Mairesse, à agir à titre de signataires de tous les documents légaux relatifs à cet acte, pour et au nom, de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.2- **Bélanger Sauvé - Paiement d'honoraires et débours – Services professionnels**

2019-04-118

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes pour services professionnels rendus :

- Facture n° 0000373142 (récupération de taxes)
Réf. Dossier n° 10585/37/matricule n° 1104-06-0464.26 377,59 \$
- Facture n° 0000373149 (récupération de taxes)
Réf. Dossier/matricule n° 0603-06-0494/0503-97-7400 742,26 \$
- Facture n° 0000373139 (récupération de taxes)
Réf. Dossier n° 10585/36 215,97 \$

pour un montant total de 1 335,82 \$, plus les taxes applicables, pour des services professionnels rendus en perception de taxes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière



11.3- Fermeture de l'Hôtel de ville durant la période des vacances de la construction

ATTENDU QUE la Municipalité désire que les bureaux municipaux soient fermés durant la période des vacances dites de la construction pour l'été 2019;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-119

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la fermeture de l'Hôtel de ville du lundi **22 juillet 2019 au vendredi 2 août 2019** inclusivement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.4- Ouverture des soumissions - Coupe de gazon des terrains – édifices municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation pour la coupe de gazon des terrains municipaux, selon les spécifications du devis;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le vendredi 5 avril 2019, à 11h, trois (3) soumissions ont été reçues soient:

SOUMISSIONNAIRES	ANNÉES (1 AN)*	ANNÉES (3 ANS)*			
		2019	2020	2021	TOTAL
Pierre St-Jean	572.59\$	550.75\$	562.24\$	572.59\$	1685.58\$
Pelouses à prix modiques inc.	574.88\$	574.88\$	574.88\$	574.88\$	1724.64\$
9361-2612 Québec inc. Dauphin Multi-Services	638.12\$	638.12\$	643.86\$	655.36\$	1937.34\$

* Taxes incluses

* Prix par coupe

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Pierre St-Jean, pour une période de trois (3) ans ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-120

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

D'accorder le contrat de coupe de gazon des terrains municipaux à l'entrepreneur Pierre St-Jean selon l'option trois (3) ans, le tout conformément aux exigences du cahier des charges.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.5- Fondation Espace Jeunesse Lanaudière – Levée de fonds

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Fondation Espace Jeunesse Lanaudière dans le cadre de son souper bénéfique traditionnelle qui aura lieu le samedi 25 mai 2019, à 18 h;



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes juge opportun de soutenir financièrement cet organisme qui vient en aide aux élèves de L'École Espace Jeunesse, présentant une déficience intellectuelle de niveau moyen à sévère (autisme, polyhandicaps, psychopathologie) ;

ATTENDU QUE la Fondation Espace Jeunesse dessert l'ensemble du territoire de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-121

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets à cette fin au montant de 85 \$ chacun, pour un total de 170 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.6- PG Solutions – Ajout d'une licence supplémentaire Megagest

ATTENDU QUE suite à l'embauche de personnel administratif, la Municipalité doit procéder à l'installation d'une licence PG Solutions supplémentaire sur un des ordinateurs du bureau municipal;

ATTENDU l'offre de service reçue de PG Solutions au montant de 790 \$, plus les taxes applicables, pour l'installation et l'activation d'une licence supplémentaire et qu'un frais récurrent annuel de 205 \$ est requis lors de l'achat;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-122

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

D'autoriser l'achat ainsi que les frais annuels auprès de PG Solutions pour l'installation et l'activation d'une licence supplémentaire au montant de 995 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

EAU POTABLE ET ÉGOUT :

11.7- Nordikeau inc. – Paiement de facture n° FA-19-0645 : travaux supplémentaires à la station de pompage des eaux usées

ATTENDU QUE Nordikeau inc. a dû intervenir durant le mois de décembre pour des travaux supplémentaires à la station de pompage des eaux usées de la municipalité;

ATTENDU la facture reçue datée du 28 février 2019 au montant de 566,00 \$, plus les taxes applicables;



EN CONSÉQUENCE,

2019-04-123

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture n° FA-19-0645 au montant de 566,00 \$, plus les taxes applicables, à Nordikeau inc. pour services professionnels rendus relativement à des interventions effectuées à la station de pompage des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.8- **Mandat à la firme Parallèle 54 – Capacité du poste de pompage à recevoir les débits supplémentaires**

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire mandater la firme d'ingénieurs Parallèle 54 afin d'évaluer la capacité du poste de pompage à savoir si dans sa configuration actuelle, ce dernier est apte à recevoir les débits supplémentaires à l'ajout de nouveaux logements afférents au projet de prolongation de la rue Guibault ainsi que le projet de la zone R18-2;

ATTENDU QUE la démonstration de cette capacité à recevoir les débits supplémentaires est exigée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) comme condition préalable à l'acceptation de prolongation du réseau d'égout sanitaire pour les projets précédemment cités ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-124

Il est proposé par Monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le mandat à la firme Parallèle 54 Expert conseil, au montant de 3 700,00 \$, plus taxes applicables, afin de valider la capacité du poste de pompage.

Que l'acceptation du contrat soit conditionnelle à ce que la clause de responsabilité civile et professionnelle soit révisée entre les parties avec l'aviseur légal de la Municipalité;

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que ces sommes seront prises à même le fonds de général de la municipalité.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

LOISIRS :

11.9- **Autorisation des prévisions budgétaires pour l'activité de baseball parents/enfants**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite organiser une activité de baseball parents/enfants à l'été 2019, qui se déroulera tous les lundis au terrain des loisirs, dès le 1^{er} juillet, pour une durée de 8 semaines (à l'exception des semaines de la construction);



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé une estimation des revenus et dépenses qui seront encourues dans le cadre de cette activité;

ATTENDU QUE dans le cadre de la préparation de cette activité, des menus dépenses doivent être payées sur réception et en espèces, notamment pour l'achat de matériel;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-125

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise la mise en place de l'activité de baseball parents/enfants et approuve le budget préparé par la technicienne en loisirs et en autorise les revenus et dépenses suivants :

BASEBALL PARENT/ENFANTS	
Revenus 01-38171-008	
20 INSCRIPTIONS À 25 \$	500.00 \$
Dépenses 02-70150, 459 Budget 2019	
Matériels divers (balles, t-ball, cerceaux, événement fin de saison, médailles)	500.00 \$
Contribution municipale	0 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.10- Autorisation des prévisions budgétaires pour la Journée nationale du sport et de l'activité physique

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite organiser des activités lors de la Journée nationale du sport et de l'activité physique du 2 mai 2019, soit des présentations d'activités sportives offertes gratuitement à toute la population;

ATTENDU QUE la technicienne en loisirs a préparé une estimation des dépenses qui seront encourues dans le cadre de cette activité;

ATTENDU QUE dans le cadre de la préparation de ces activités, de menus dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-126

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la tenue d'activités lors de la Journée nationale du sport et de l'activité physique le 2 mai 2019, soit des présentations d'activités sportives offertes gratuitement à toute la population;

Que le conseil municipal approuve, à la condition que l'école Sainte-Bernadette autorise la sortie des élèves pour cet événement, le budget suivant préparé par la technicienne en loisirs et en autorise les dépenses :



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE LE 2 MAI 2019	
Dépenses 02,70161,459	Budget 2019
Animation et activité sportives	500.00 \$
Collation santé	150.00 \$
Achat d'équipements promotionnels	725.00 \$
Total	1 375.00 \$
Contribution de la municipalité	1 375.00 \$
<i>*Activités organisées avec les élèves de l'école primaire</i>	

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.11- Camp de jour - Embauche du coordonnateur

ATTENDU QUE le conseil municipal a manifesté son intention d'embaucher un coordonnateur de camp de jour pour la saison estivale 2019, pour un maximum de neuf (9) semaines (en plus des heures effectuées pour la formation, la planification et l'organisation du camp de jour);

ATTENDU QU'une sélection a été effectuée suite aux entrevues d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-127

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal procède à l'embauche de Monsieur Philippe Naud au poste de coordonnateur du camp de jour pour 2019 au taux horaire de 18 \$;

Que le conseil municipal souhaite la bienvenue à Monsieur Naud au sein de sa nouvelle équipe ainsi que la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Naud.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

11.12- Achat d'équipements de sports - Programme Kino Québec

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-De-Lourdes a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme financier d'activités physiques 2018-2019 de Kino Québec (réf. résolution numéro 2019-03-110) ;

ATTENDU QUE suite à l'acceptation de la subvention, une aide financière a été accordée à la Municipalité pour un montant de 1 000 \$, afin de rendre possible l'achat d'équipements hivernaux;

ATTENDU les délais restreints pour procéder à l'achat de ces équipements;



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

EN CONSÉQUENCE,

2019-04-128

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante
Et résolu :

D'entériner la dépense pour l'achat d'équipements hivernaux (tubes sur glace, tapis de neige et patins) et à compléter les rapports relatifs au programme, pour un montant d'environ 1 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent
Secrétaire-trésorière

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

2019-04-129

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 h 00.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M^{me} Céline Geoffroy
Mairesse

M^{me} Marie-Claude Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière